

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 octobre 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

Absent : Léo Choquette, conseiller.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00 hrs.

8267-10-2022
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 octobre 2022.

8268-10-2022
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

8269-10-2022
Adoption du
procès-verbal
du 12 septembre

Il est proposé par Michel Lord appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2022.

8270-10-2022
Adoption des
comptes à payer
du mois de
septembre et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de septembre 2022 totalisant la somme de : 121,343.84\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2022 au montant de : 60,654.65\$.

Pour un total de comptes à payer de :181,998.49\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

8271-10-2022
Mandat
RCGT/reddition
de comptes
TECQ et autres
subventions

Attendu que la municipalité doit remplir des formulaires de réclamation des dépenses encourues ainsi que les redditions de comptes dans le cadre de la TECQ et autres subventions;

Attendu qu'il serait opportun que la firme comptable RCGT prenne part avec la Directrice générale à la réclamation de la TECQ afin que le tout soit conforme lors de la transmission au MAMH;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil mandate la Firme RCGT pour remplir les documents à être expédiés au MAMH en collaboration avec la Directrice générale.

8272-10-2022
Dépôt états
comparatifs du
1^{er} janvier au 30
septembre 2021
et 2022

Le conseil municipal constate le dépôt des états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre pour les années 2021 et 2022.

8273-10-2022
FNX-Innov
surveillance des
travaux
Rue de l'Église

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 8038-03-2022 que les services professionnels de surveillance de chantier et ingénieur pour les travaux de la rue de l'Église Phase II soit octroyé à FNX-Innov;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 407390 représentant le 3^e décompte provenant de FNX-Innov au montant de 28704.66\$ taxes incluses pour la surveillance des travaux rue de l'Église Phase II.

8274-10-2022
FNX Innov
Projet station
nautique

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu et que le 10^{ème} décompte progressif a été présenté;

Attendu que la facture no. 46558 est une autre facture additionnelle représentant des honoraires supplémentaires, concernant le domaine hydrique de l'État et le suivi de l'arpentage;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de :112.11\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov indiquant de nouveau que ce montant est final et qu'aucune autre facture ne sera payée pour des services professionnels dans ce dossier.

8275-10-2022
Embauche DGA
et Greffière-
trésorière adj.

Attendu que la Municipalité d'Henryville désire combler le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Attendu que des curriculum vitae ont été reçus à la municipalité et que des entrevues ont été faites en présence de Mesdames Danielle Charbonneau, Mairesse, Josiane Fabry, conseillère, M. André Raymond, conseiller ainsi que Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu que le conseil désire retenir les services de Mme Marijke Wynants, et ce à compter du 4 octobre 2022;

Attendu que les fonctions de Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe sont établies au code municipal et que des répartitions de tâches peuvent être établies;

En conséquence, il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

Que la rémunération soit établie à 52,000.\$ jusqu'au 31 décembre 2022 comprenant 36 heures de travail régulier du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à midi, que la rémunération comprend les séances de travail, les séances spéciales et régulières en l'absence de la Directrice générale. Une journée de congé maladie payée pour 2022. Une période de probation de 3 mois est établie. Le salaire sera réparti sur une base annuelle. Les semaines de vacances sont calculées selon le nombre d'années d'expérience municipale. Les vacances sont non cumulatives. Les heures travaillées en surplus du temps régulier seront remboursées en temps régulier accumulé.

Que les douze (12) congés fériés et chômés sont les suivants :

1. 1er janvier
2. 2 janvier
3. Le lundi de Pâques
4. La journée nationale des patriotes
5. Le 24 juin
6. La fête du Canada
7. La fête du Travail
8. La fête de l'Action de grâces
9. 24 décembre
10. 25 décembre
11. 26 décembre
12. 31 décembre

Le bureau municipal est fermé entre Noël et le jour de l'An conformément au cahier des normes de la municipalité. Les autres avantages ou congés sont spécifiés dans le cahier des normes de la municipalité.

8276-10-2022
Taux horaire
Mme. Lavoie
formation DGA

Attendu que Mme. Lavoie devra se déplacer pour former la nouvelle Directrice générale adjointe/Greffière trésorière adjointe;

Attendu que Mme. Lavoie devra quitter son nouvel emploi pour venir former pendant quelques jours la personne engagée;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accorde le montant de 37.26\$ de l'heure pour le travail effectué au bureau de l'hôtel de ville.

8277-10-2022
Paiement MSA
Infrastructures
Montée Bullock

Attendu que la municipalité d'Henryville avait donné le mandat d'effectuer des travaux de pavage mécanisé, lignage et rechargement d'accotements à MSA Infrastructures.;

Attendu que les travaux ont été réalisés;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 200561 au montant de : 184,585.89\$.

8278-10-2022
PAVL (entretien
réseau routier
local)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 113 561 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Henryville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus admissibles aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 sont de 184,585.89\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité d'Henryville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

- 8279-10-2022**
Paiement
Pavage Haxion
abat-poussière et
nivelage
- Attendu que la municipalité a octroyé le contrat d'abat poussière, nivelage et rouleau compresseur à Pavage Haxion par la résolution 8160-06-2022;
- En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 8174 au montant de 26,451.47\$.
- 8280-10-2022**
Demande de
remboursement
politique
familiale
- Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfants;
- En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour les activités sportives pour enfant au montant total de :91.25\$.
- 8281-10-2022**
Achat friandises
pour
l'Halloween
- Attendu que l'Halloween aura lieu un lundi soir cette année;
- En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu que le conseil municipal autorise une dépense au montant de 225.\$ pour l'acquisition de friandises à distribuer pour les enfants d'Henryville par le service incendie ou l'école Capitaine-Luc-Fortin Édifice Henryville.
- 8282-10-2022**
Demande de
remboursement
36hrs. Claude
Quintin
- Attendu que la municipalité a reçu une demande à l'effet de rembourser 36 hrs. de travail non rémunérées à M. Claude Quintin;
- En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 36 hrs. de travail accumulées à M. Claude Quintin.
- 8283-10-2022**
Formation du
comité politique
Familiale/Mada
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Henryville a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;
- CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, la Municipalité d'Henryville désire réaliser la démarche de PFM ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Henryville entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;
- ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;
- ATTENDU QUE la politique familiale municipale (PFM) relève d'un pouvoir de la Municipalité d'Henryville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles ;
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal;
- procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales (RQF).

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;

- De recommander la PFM et son plan d’action au conseil municipal;
- D’assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d’action.

Rapport du directeur incendie

Le directeur incendie nous a transmis un rapport verbal.

**8284-10-2022
Démission M. Marc-Olivier Boudreau, pompier**

Attendu que le Directeur incendie a reçu la démission de M. Marc-Olivier Boudreau à titre de pompier;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal accepte la démission de M. Marc-Olivier Boudreau.

**8285-10-2022
Démission M. Marc-Olivier Desbiens, pompier**

Attendu que le Directeur incendie a reçu la démission de M. Marc-Olivier Desbiens à titre de pompier;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal accepte la démission de M. Marc-Olivier Desbiens.

**8286-10-2022
Engagement Mme Jessica Trahan, pompière**

Attendu que M. Alain Héту, Directeur du service des incendies a passé en entrevue Mme. Jessica Trahan afin de devenir pompière ;

Attendu que M. Alain Héту recommande sa candidature ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l’unanimité que le conseil municipal accepte la candidature de Mme. Jessica Trahan et ce à titre de pompière de la municipalité d’Henryville.

**8287-10-2022
Demande d’aide financière pour la formation de pompiers**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d’Henryville désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Henryville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

8288-10-2022
Épinglettes, 3
porte-radio et 24
tuques

Attendu que la municipalité a reçu une soumission de : Articles promotionnels Daniel Dupuis afin de faire l'acquisition de 250 épinglettes du service incendie, 3 porte-radio en bandouillère, et 24 tuques sans rebord ;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dépense au montant de 1197.87\$ taxes incluses.

Rapport de
l'inspecteur
municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

8289-10-2022
Embauche
responsable de
voirie

Il est résolu à l'unanimité de membres présents que la résolution concernant l'embauche de responsable de voirie soit reportée à une séance ultérieure.

8290-10-2022
Embauche
employé de voirie

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les conditions de travail de M. Thierry Sénélé suite à son embauche en date du 4 octobre 2022 à titre de journalier de voirie;

ATTENDU QUE M. Thierry Sénélé doit aviser son employeur de son départ et par conséquent débutera le travail de journalier de voirie le 4 octobre 2022;

ATTENDU QU'il y a eu discussion entre les élus municipaux et la directrice générale quant à la rémunération et ses conditions de travail;

ATTENDU QUE le salaire est établi à 22.00\$ de l'heure pour l'année 2022 pour une semaine de 36 heures; soit du lundi au jeudi de 8hrs. à 17hrs. et le vendredi de 8hrs. à midi, si des heures supplémentaires sont travaillées suite à une urgence ou des conditions météorologiques particulières, ces heures travaillées en surplus seront cumulatives et remboursées en temps;

En conséquence, il est proposé par André Raymond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil établit ce qui suit : la semaine régulière de travail est sur une période de 36 heures, l'employé bénéficiera de vacances payées selon les normes du travail. Les vacances seront non cumulatives. Une journée de maladie payée pour 2022 non cumulative. Une période de probation de 3 mois est établie.

Que les douze (12) congés fériés et chômés sont les suivants :

1. 1er janvier
2. 2 janvier
3. Le lundi de Pâques
4. La journée nationale des patriotes

5. Le 24 juin
6. La fête du Canada
7. La fête du Travail
8. La fête de l'Action de grâces
9. 24 décembre
10. 25 décembre
11. 26 décembre
12. 31 décembre

Une semaine de congé non payée entre Noël et le jour de l'An; sauf exception s'il y a urgence, les heures seront payées au taux régulier. Les autres avantages ou congés sont spécifiés dans le cahier des normes de la municipalité.

8291-10-2022
Contrat de
déneigement
stationnements
municipaux
2022/2023

Attendu que la Directrice générale a expédié des soumissions à quatre fournisseurs par invitation pour le déneigement des stationnements municipaux;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu à 11 :00 jeudi le 22 septembre;

Attendu qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de déneigement pour les stationnements municipaux 2022-2023 à M. Serge Lafrance seul soumissionnaire lequel est conforme au montant de : 17,000.\$ plus les taxes applicables payable en deux versements suite à la réception des factures en janvier et fin avril 2023.

8292-10-2022
Contrat de
déneigement et
abrasifs rues
municipales

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de reporter ce point à une séance ultérieure régulière ou spéciale.

8293-10-2022
Acquisition
d'une pompe 6
pouces

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions concernant l'acquisition d'une pompe 6 pouces laquelle a été détruite lors de l'incendie du garage municipal;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une pompe 6 pouces provenant de Pompex au coût de 118,751.93\$ taxes incluses tel que décrit dans la soumission no. 529869.

8294-10-2022
Acquisition d'un
tracteur

Attendu que la municipalité a reçu 4 soumissions concernant l'acquisition d'un tracteur lequel a été détruit lors de l'incendie du garage municipal;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un tracteur provenant du Groupe JLD-Lague, tel que décrit dans la soumission no. 209129 au coût de : 42,477.51\$ incluant les taxes applicables.

8295-10-2022
Paiement
Transport André
Méthé digue de
castors

Attendu que la municipalité a dû intervenir pour défaire un barrage de castor situé aux six pompes;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la facture 8385 à Transport André Méthé inc. pour défaire le barrage de castors au montant de 735.84\$ taxes incluses.

8296-10-2022
Avis de motion et
dépôt 1^{er} projet
59-2006-34

Avis de motion est donné par André Raymond et dépôt du projet de règlement 59-2006-34 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 59-2006-34 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin d'autoriser la classe C dans la zone 201.

8297-10-2022
Demande de
modification au
zonage

Demande de modification au zonage afin d'autoriser la classe B de l'usage industriel dans la zone 207, 1315 route 133.

Attendu la demande de modification au zonage MRU2022-02 de l'entreprise GESTION BOLERA afin d'autoriser la classe B de l'usage industriel dans la zone 207;

Attendu que Gestion BOLERA loue une partie de son local à l'entreprise Les Desserts Santé depuis plusieurs années;

Attendu que l'usage actuel de transformation alimentaire serait poursuivi, avec l'ajout d'un usage d'emballage alimentaire;

Attendu que le nouvel usage comme l'usage actuel de transformation alimentaire, ne créerait ni bruit, ni odeur désagréable;

Attendu que le projet d'agrandissement de l'immeuble d'une superficie approximative de 3000 pieds carrés est créé afin d'y exploiter deux entreprises;

Attendu que ce projet permettra de créer une dizaine de nouveaux emplois à Henryville;

Attendu que le projet ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de modification du règlement de zonage, les frais prévus de 700\$ au règlement 174-2017-3 devant être acquitté par le demandeur.

8298-10-2022
Avis de motion et
dépôt 1^{er} projet
59-2006-35

Avis de motion est donné par Josiane Fabry et dépôt du projet de règlement 59-2006-34 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 59-2006-35 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin d'autoriser la classe B dans la zone 207.

8299-10-2022
St-Pierre
Tremblay
excavation
4^e décompte
Rue de l'Église

Attendu que la municipalité a donné le contrat à St-Pierre Tremblay Excavation pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église Phase II;

Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 4^e décompte progressif au montant de : 142,314.97\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 142,314.97\$ incluant les taxes applicables à St-Pierre Tremblay Excavation représentant le décompte progressif no.4, tel que recommandé par M. Joël Gauthier, ingénieur et surveillant de chantier pour le compte de FNX-Innov.

8300-10-2022
Nomination à
ClicSequr

Considérant l'engagement et la nomination de Mme Marijke Wynants à titre de Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

Considérant l'annulation de la résolution 5629-06-2016 qui nommait Mme. Geneviève Lavoie représentante pour ClicSÉQUR entreprise;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour s'inscrire à «ClicSÉQR» Entreprises de Revenu Québec afin de maintenir l'accès aux services électroniques du MAMH, tels que : TECQ, PRECO, PERFORM, SESAM, STEFE, etc.;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyée par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité;

Que Mme Marijke Wynants, Directrice générale adjointe greffière-trésorière adjointe soit par les présentes autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité auprès de tous les organismes gouvernementaux;

Qu'elle est aussi autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Henryville tous les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Et que le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante, Mme Marijke Wynants,, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services de « CLICSEQR » entreprise.

8301-10-2022
Réparation
éclairage
extérieur caserne
incendie

Attendu que la municipalité a reçu une soumission provenant de : Les Électriciens Phénix inc. pour la réparation de l'extérieur de la caserne incendie;

Attendu que deux options ont été présentées une option avec ampoules défectueuses et ballast fonctionnel au coût de 350.\$ plus taxes ou si tout n'est pas fonctionnel au coût de 1100.\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les dépenses qui seront appropriées pour cette réparation.

8302-10-2022
Pavage Vallée
des forts

Attendu que la municipalité doit faire des travaux d'asphalte chaude sur le Rang du Bord-de-l'eau, Rang Lamoureux et Rang des Côtes;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité de requérir les services de Pavage de la Vallée des forts inc pour l'acquisition de 30 tonnes d'asphalte au coût de 17,246.25\$ incluant les taxes applicables.

8303-10-2022
Acquisition
d'une plaque
vibrante

Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de remplacement suite à l'incendie du garage municipal;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une plaque vibrante provenant de Équipements Robert au coût de 1950.\$ pour la place vibrante BPS1135AW et d'un KitPad pour un montant de 285.00\$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 18-08-2022.

8304-10-2022
Acquisition de
nouvelles
signalisations

Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de remplacement suite à l'incendie du garage municipal;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de signalisations provenant de Martech au coût de 19,382.54\$ incluant les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 17-08-2022.

8305-10-2022 Flèche et 2 gyrophares	<p>Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de remplacement suite à l'incendie du garage municipal;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de signalisations provenant de Soudure Arc Brosseau inc. au coût de 3,380.\$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 08-09-2022.</p>
8306-10-2022 Détecteur de métal et 3 clés borne-fontaine	<p>Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de remplacement suite à l'incendie du garage municipal;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un détecteur de métal et trois clés de bornes fontaines provenant de BF Tech au coût de 1,164.48\$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 22-08-2022.</p>
8307-10-2022 Laveuse à pression	<p>Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition d'équipements de remplacement suite à l'incendie du garage municipal;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une laveuse à pression provenant de Motosport GL au coût de 1,897.03\$ incluant les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 08-09-2022.</p>
8308-10-2022 Réparation d'un régulateur réservoir incendie	<p>Attendu qu'il y a lieu de faire la réparation du régulateur, c'est-à-dire l'entretien de la vanne de remplissage au réservoir incendie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite réparation par la compagnie Servolve au coût de 1,671.70\$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans la soumission du 25-08-2022.</p>
8309-10-2022 Caméra chalet des loisirs	<p>Attendu qu'il y a lieu de faire l'installation de caméras à l'extérieur du chalet des Loisirs;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de 4 caméras provenant de la compagnie Sencom Informatique tel que présenté dans la soumission du 8 juin 2022 au coût de 699.99\$ plus les taxes applicables, 20.\$ de frais de déplacement et au taux horaire de 55.\$ pour l'installation.</p>
8310-10-2022 Acquisition du produit OdoCube	<p>Attendu que la municipalité a reçu une proposition de la compagnie Bio Service pour faire l'acquisition du produit OdoCube pour l'usine d'épuration des eaux usées;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense d'une unité au coût de : 1129.99\$; d'un média Filtrant au coût de : 159.99\$; d'un produit de rechange au coût de 379.99\$ ainsi qu'une bonbonne de remplissage au coût de 39.99\$ plus les taxes applicables, les frais de transport sont exclus.</p>
8311-10-2022 En Montérégie on bouge	<p>Considérant que la municipalité d'Henryville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2022-2023;</p> <p>Considérant que la municipalité d'Henryville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;</p>

Considérant que la municipalité d'Henryville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Emmanuelle Prud'homme à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la municipalité d'Henryville et à signer tous les documents afférents.

Période de questions

Quelques questions ont été posées.

**8312-10-2022
Levée de la séance**

Sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :47hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
*Danielle Charbonneau
Mairesse*

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

